



On reçoit aussi des abonnements chez M. BERTHOI<sup>d</sup> libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.  
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

# Mathieu

## GAZETTE DE LIEGE.

### ANGLETERRE.

*Londres, le 5 mai.* — Nous pensons que l'Angleterre n'a jamais été dans une situation aussi critique qu'aujourd'hui. La détresse qui se fait généralement sentir dans une grande partie de nos provinces les plus florissantes et les plus industrieuses, est parvenue à un degré tel, qu'elle menace l'ordre social de destruction. Une banqueroute nationale a été présentée, non par un jeune enthousiaste, mais par un ancien homme d'état, à la tête d'une des principales administrations de l'empire.

C'est une maxime de législation, dit le comte Grey, qu'à l'impossible nul n'est tenu; et, si le gouvernement est dans une situation telle qu'il ne puisse tenir le pays dans un état de prospérité convenable, on ne peut le forcer à l'impossible, si la confusion dans l'état social doit en être la triste conséquence.

A l'instant même où la confiance a reçu une telle atteinte, quelles sont nos relations extérieures? Les difficultés augmentent tous les jours aux Indes. Il nous faudrait quatre fois plus de troupes que nous n'en avons, notre situation est vraiment critique; on n'ose pas abandonner à eux-mêmes les régimens indigènes.

L'Inde n'est pas le seul pays qui excite nos craintes. Une guerre entre la Russie et la Porte est considérée comme inévitable par les personnes les mieux informées. Nous avons parlé dans le tems de l'extrême probabilité de terminer les négociations commencées. Nous savons que la Turquie a invoqué le secours de ce pays, et les ministres sont portés à les lui offrir. La France ne peut que regarder avec inquiétude l'armée sur les frontières et est parfaitement d'accord avec nous. La réponse définitive de la Turquie arrivera dans peu de jours; mais on pense généralement qu'il n'y a pas la moindre chance pour la continuation de la paix.

Des convulsions extérieures et une guerre coloniale et étrangère au moment où nous sommes menacés d'une banqueroute nationale! La situation du ministère de ce pays n'est certainement pas à envier.

(Morning-Chronicle.)

### FRANCE.

*Paris, le 7 mai.* — La commission de la propriété littéraire a terminé hier ses travaux par l'adoption d'un projet en plusieurs articles, et qui détermine les droits nouveaux accordés aux héritiers des auteurs, soit pour les ouvrages ordinaires, soit pour les ouvrages dramatiques sous le double rapport de la représentation théâtrale et de la publication.

M. Benjamin Constant a envoyé aujourd'hui par l'entremise de M. le général Sébastiani; à MM. André Cottier et Co., une somme de mille francs de la part d'un ami des Grecs, qui veut rester anonyme, pour être versée dans la caisse du comité grec de Paris.

La bulle du saint-père contre les sociétés secrètes, et particulièrement contre les francs-maçons, est, dit-on, arrivée à Paris, et l'on délibère si on la recevra suivant les formes voulues par les lois. Cette bulle enjoint aux ecclésiastiques de toutes les classes d'employer tous les moyens qui sont à leur disposition pour découvrir les sociétés secrètes politiques, de les dénoncer et de réquisitionner l'assistance du bras séculier pour cette œuvre méritoire.

M. le procureur-général, ayant interjeté appel à la cour de cassation de l'arrêt de la cour royale de Toulouse, annulant le jugement du tribunal correctionnel, qui condamnait le rédacteur de la *Revue méridionale* à 3 mois d'emprisonnement et à 300 fr. d'amende, pour diffamation contre l'archevêque, et qui prononçait l'acquiescement de ce rédacteur. S. Em. a écrit à M. le garde-des-sceaux, pour le prier qu'il ne fut donné aucune suite à cette affaire.

Le projet de la loi sur les écoles de médecine a éprouvé dans la discussion à la chambre des pairs tant de graves changements, qu'on pense que le ministère renoncera à le présenter à la chambre des députés.

*Chambre des pairs.* — La chambre a adopté la loi relative aux écoles de médecine, à la majorité de 74 voix contre 60.

Le surplus de la séance a été occupé par divers rapports faits au nom du comité des pétitions.

Une plainte avait été portée à la chambre par le sieur Toulieux, ancien avocat à Lyon, contre un pair de France. Il s'agissait de savoir si, sur une plainte dirigée contre le noble pair, à l'occasion de fonctions administratives par lui remplies, le conseil-d'état pouvait s'interposer, et déclarer qu'il n'y avait lieu à poursuivre.

Il a été fait rapport de la pétition ou de la plainte dans la séance, du 5 avril.

M. le duc de Broglie, sans approuver les motifs du plaignant, s'est levé pour combattre les conclusions du rapport de la commission, qui proposait l'ordre du jour.

M. Lanjumeau s'est joint à M. le duc de Broglie, et a pensé comme lui que le conseil d'état n'avait pas succédé aux attributions de l'ancien conseil, et que la charte avait aboli le privilège d'immunité accordé par la loi de Pontécoulant l'an 2.

M. de Pontécoulant a appuyé au contraire les conclusions du rapport. Il a déclaré que le noble pair dénoncé n'étant inculpé qu'à raison de ses fonc-

tions administratives avant son élévation à la pairie, c'était au conseil-d'état qu'il appartenait de prononcer.

Après quelques observations de M. le duc de Broglie et du rapporteur de la commission, M. de Montalembert a demandé qu'on prononçât l'ordre du jour.

La chambre a reconnu formellement que le privilège des pairs, de n'être jugés que par la chambre, s'applique aux faits antérieurs, à leur élévation à la pairie comme à ceux postérieurs.

M. le chancelier a pensé qu'il suffisait de la mention qui en serait faite au procès-verbal, et l'ordre du jour a été prononcé sur la pétition du sieur Toulieux sans autre réclamation.

### Affaires de la Grèce.

*Livourne, le 26 avril.* — Nous avons ici plusieurs lettres de Missolonghi même, et notamment une de Notis Botzaris, adressée à l'épouse de l'immortel Marcos, qui nous dépeint le patriotisme des Souliotes. On voit sur les remparts de Missolonghi des enfans de dix ans qui combattent pour la patrie; les femmes ont souvent partagé les périls de leurs pères et de leurs époux. Lorsque le lord haut commissaire des îles Ioniennes est venu offrir sa médiation, en conseillant aux Missolonghiotes de se rendre, Notis prit la parole, et lui répondit en ces termes: « Généreux étranger, ce n'est pas ainsi qu'il fallait témoigner l'intérêt que vous prenez à nos infortunes: vous devriez plutôt nous amener quelques milliers de soldats pour combattre avec nous; mais puisque nous sommes criminels aux yeux des puissances chrétiennes, pour avoir voulu secouer le joug des musulmans, ne nous proposez pas de reprendre des chaînes ensanglantées du sang de nos parens, conseillez-nous plutôt de mourir en dignes amis de la liberté, et en dévoués défenseurs de la croix. »

Les lettres de Napoli de Romanie sont remplies de bonnes nouvelles. L'assemblée nationale à Méthona continue ses délibérations avec calme: elle a déjà pris plusieurs mesures pour augmenter autant qu'il est possible ses troupes régulières. Plusieurs changemens notables ont été faits à la constitution. Selon toute apparence, le corps législatif cessera désormais d'avoir des séances permanentes pendant toute l'année. Les membres du pouvoir exécutif seront diminués de nombre, et ce corps aura toute la liberté désirée dans ses opérations, car le conflit de juridiction qui a fait tant de mal aux Grecs, à cause de la lenteur des délibérations, n'existera plus dans la suite. La grande difficulté consiste dans le choix d'un président. Les affaires devenant de jour en jour plus compliquées, on a besoin d'un chef habile. Le président actuel, George Conduriotis, très-honorable comme partisan, n'a aucune connaissance de l'art de gouverner. Mavrocordato était peut-être l'homme le plus capable d'occuper cette place; mais son caractère naturellement doux le rend quelquefois trop faible pour être à la tête de la nation. On a donc jeté les regards sur les îles Ioniennes, et, à ce qu'on dit, on a invité Viaro-Capo-d'Istria (frère de l'ex-ministre russe) pour venir occuper cette place.

*Trieste, le 27 avril.* — De tous les côtés il se confirme que Missolonghi est sauvé, et que Miaulis est entré en triomphe dans son port. D'après les nouvelles les plus récentes de Prévessa, du 19 avril, le séraskier Redschid-Pacha y était dangereusement malade de la blessure qu'il avait reçue lors des derniers événemens. Ces nouvelles représentent l'expédition d'Ibrahim-Pacha comme entièrement manquée. La dernière attaque eut lieu peu avant l'arrivée de Miaulis, dont il avait appris l'approche par un capitaine de navire européen, mais elle eut pour lui des suites bien funestes. Les radeaux sur lesquels une partie de ses troupes devaient faire l'attaque, furent poussés par des vents contraires sur les bancs de sable des lagunes sous les murs de Missolonghi. Les assiégés profitèrent de cette mésaventure qui privait les troupes égyptiennes de tout secours, pour faire pleuvoir sur elles une grêle de boulets. Gouras et Fabvier s'emparèrent des retranchemens des Turcs, et jetèrent l'alarme par leur arrivée jusqu'à Arta.

### PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 10 MAI.

Le prince d'Orange est de retour de La Haye, de son excursion à Soestdyk, Bruxelles et Tervueren, depuis le 7 au matin.

Nous sommes informés que S. A. R. le prince Frédéric a visité, le 6 de ce mois, les colonies agricoles de Ryckevorsel, Wortel et Hoogstraaten. Ce prince est reparti le même jour empruntant la route de Breda.

(Journal de Bruxelles.)

— Une souscription en faveur des Grecs vient d'être ouverte à Verviers, sur un appel de M. Lejeune, docteur en médecine de cette ville. « Je connais trop, dit M. Lejeune, les sentimens généreux de la majeure partie de mes concitoyens pour n'être assuré d'avance que chacun s'empressera de verser son offrande pour remplir une souscription que nos cœurs et nos vœux appellent depuis si long-tems. »

Le montant de la souscription sera versé dans la caisse du comité philhellénique de Liège.

— On écrit d'Ostende, le 6, que ce jour-là, vers les onze heures du matin, M. Madlener, commandant de place à Ostende, s'y est brûlé la cervelle au fort Wellington. D'après un billet trouvé dans sa tabatière, ce suicide doit être attribué à un désespoir, dont cet infortuné n'indique pas la cause.

— On lit dans le *Courrier des Pays-Bas*.

« On nous écrit de Tournay, que la régence de cette ville, après avoir mis à exécution l'arrêté de S. M. qui supprime les écoles des Petits-Frères, a eu un remords de conscience, et que, pour trouver grâce devant elle-même ou devant d'autres, elle a, dans une séance toute récente, voté une adresse au roi pour redemander les ignorantins. Onze membres, y compris M. le bourgmestre, étaient présens à la délibération; huit ont voté en faveur du rappel; trois ont voté contre; l'un de ces derniers (M. Le Hon, échevin, et membre de la seconde chambre des états généraux) a dit-on, protesté au procès-verbal.

« Au moment, où l'on nous écrivait, il circulait dans la ville une liste où s'empressaient de signer la plupart des citoyens les plus notables, pour protester contre la vérité des motifs de la délibération, et entr'autres de celui qui l'appuie principalement sur le vœu général des habitans. Deux cents pères de famille paraissent avoir jusqu'aujourd'hui donné un démenti formel à cette assertion. »

Nous pensons que cette liste dont parle le *Courrier des Pays-Bas*, n'est autre qu'une adresse présentée au roi, le 5 de ce mois, pour le remercier au nom des habitans de Tournay des mesures prises par le gouvernement au sujet des frères Ignorantins. Nous avons sous les yeux une copie de cette adresse, qui en effet a été, nous dit-on, revêtue de la signature de deux cents citoyens, protestant contre la délibération municipale.

L'opinion de la majorité de la régence de Tournay ne paraît donc pas en cette circonstance avoir été celle de la majorité des habitans.

Un respectable curé de cette ville, touché du sort déplorable auquel sont réduits les incendiés du village de Lignier, fait en leur faveur un appel à toutes les âmes charitables. Nous publions avec un véritable empressement la pièce suivante que ce digne pasteur nous communique. Nous nous trouverons heureux de pouvoir dans toute circonstance seconder des vœux aussi bienfaisants :

« Le 23 avril 1826, vers 6 heures du soir, un incendie éclata dans le village de Lignier, au district de Marche, dans un moment où les habitans étaient occupés aux travaux de la campagne, et qu'un vent du Sud-Est soufflait avec violence. Le feu ayant pris naissance dans une forge de maréchal par un de ces accidens imprévus, fit des progrès si rapides, qu'en moins d'un quart d'heure, cinq maisons de laboureurs furent dévorées par les flammes. Ces infortunés, presque tous pères de familles nombreuses, travaillant à la sueur de leur front pour se procurer une chétive existence, furent témoins de ce désastre sans pouvoir y apporter du remède, telle était la violence du vent qui propageait l'incendie. Qu'on juge de leur consternation et de celle de leurs femmes et de leurs enfans en bas âge, qui avaient dû au plus vite quitter leurs habitations, sans en pouvoir rien emporter ! Leurs petites provisions de comestibles, leur mobilier et vêtemens de corps, tout fut consumé par le feu. Quelle est la personne fortunée, dont l'âme resterait insensible au récit d'un pareil désastre ; et qui ne s'empresserait de venir au secours des malheureux qui ont été les victimes ! »

« Sans gîte, manquant des choses les plus nécessaires à la vie, ils ne peuvent attendre que de bien faibles secours dans une contrée pauvre, où la misère s'accroît encore tous les jours d'une manière effrayante au sortir de l'hiver. Généreux habitans de Liège, vos cœurs ne seront pas insensibles à tant de maux ! Les malheureux n'ont jamais imploré en vain votre assistance. Quel plus digne objet de votre compassion que ces infortunés habitans de Lignier, à qui il ne reste plus que des yeux pour pleurer. »

P. S. Nous recevons à notre bureau les sommes que l'on voudra bien y déposer pour les malheureux incendiés.

De toutes parts les Belges s'empressent de recueillir des secours pour la malheureuse Grèce, une population de 12 à 1300 âmes isolée au milieu d'un territoire peu favorisé par la nature, n'ayant encore aucun établissement industriel, a répondu au religieux appel de son vénérable pasteur (Mr. Gofflot), le pauvre a apporté son denier, chacun a voulu contribuer de tous ses moyens au soulagement d'un peuple dont le courage croît avec les dangers et la somme de 287 fl. 76 c. a été bientôt réunie et vient d'être versée, au nom des habitans la ville de Neufchâteau (Grand Duché), chez Mr. Charles Dubois (1) chargé de la faire parvenir à sa destination.

La charité cette fille du ciel peut elle rester inactive à la voix d'un de ces prêtres respectables qui par trente ans de vertus ont acquis de justes droits, à la confiance de leurs paroissiens ? Non

(1) Trésorier de la commission Philhellénique de Liège.

sans doute, quoique, déjà épuisés par de nombreuses obligations, résultats de la guerre, tous les habitans de cette petite, mais généreuse ville apportent leur offrande. Honneur à de si touchants exemples !

Quel contraste ! Non loin delà des êtres à face humaine excités, dit-on, par leur curé, se livrent à tous les excès d'une atroce et stupide intolérance; ils insultent le cadavre d'un infortuné sur le sort duquel il devraient pleurer. Plaignons ce délire hideux qui semble nous reporter aux siècles de barbarie et rendons grâce au monarque éclairé des mesures qu'il ne cesse de prendre pour y mettre un terme, en répandant l'instruction dans toutes les classes de la société et en encourageant l'étude de tout ce qui y a de bon et d'utile.

On trouve dans les *Souvenirs de la Grèce*, ouvrage récemment publié par M. Lavergne (1) des détails extrêmement curieux, sur l'armée d'Ibrahim, les chefs qui la commandent, et la discipline que des renégats ont tenté d'y introduire. L'instructeur en chef est un nommé Mari, ancien capitaine d'infanterie sous Napoléon. « C'est un petit homme au teint jaunâtre, et dont les yeux bleus et perçants pivotent lorsqu'il vous regarde comme le balancier d'une montre. Ses formes sont grêles et souples, et sa physionomie annonce des passions qu'il sait dompter. Il a étudié en langue turque l'*Ecole du soldat*. C'est en grande partie par son secours qu'on est parvenu à donner de l'ensemble et de la précision aux évolutions militaires. « La haine la plus vive existe entre lui et le renégat Sève, qui tous deux se disputent la faveur de Méhémed.

Ce qui suit donnera une idée de l'état pitoyable du service de santé dans l'armée d'Ibrahim et de la condition plus misérable encore des soldats :

« Nous venions à peine de passer les limites du camp, que j'aperçus une trentaine d'Arabes qui en portaient d'autres sur leur dos; j'en demandai la cause, et Bekir (c'est le nom qu'a pris le capitaine Mari) m'apprit que leurs soldats malades étaient transportés sous une tente vaste et isolée; que là, on les couvrait bien, on leur donnait de la tisane de lentille à boire, et qu'ensuite on les confiait à leur destinée. Le service de santé de l'armée d'Ibrahim se bornait au peu de soins que je viens de noter; dès ce moment je regardai comme une chose certaine, ce qui serait favorable aux Hellènes, l'incurie des Mahométans. Je connaissais la température froide et humide de la Morée en hiver; les nombreux agents qui, en été, déterminent les dysenteries mortelles et les fièvres interminables; cette réunion de causes devait, selon moi, sévir sur une armée mal tenue, et envers laquelle on avait oublié les premiers principes de l'hygiène militaire.

« Il est inutile de dire que la chirurgie est un objet inconnu dans l'armée du pacha d'Egypte; on n'a pas même une seule caisse d'amputation, ni un bandage pour porter remède à une infirmité subite, telle qu'une hémorrhagie. On a déjà parlé au pacha, qui a répondu qu'une fois en Morée on réglerait le tout pour le mieux. Une singulière raison que me donna Bekir sur cette négligence dans ce qui concerne la conservation de l'armée, est celle-ci : « Les Arabes qui ont une jambe emportée par un boulet aiment mieux mourir que de se soumettre à une opération. » Ce qu'il me disait était une vérité qui prenait sa source dans le malheur même de ces pauvres esclaves, à qui on donnait la honteuse mission d'aller resserrer les fers de leurs égaux. Il est de fait qu'un Arabe meurt en souriant, dans la seule espérance d'un monde meilleur.

« Je demandai à Bekir quelle était la solde des soldats d'Ibrahim; voici sa réponse : Un Arabe, quel qu'il soit, est l'esclave du pacha; comme tel, sa vie ne lui appartient plus; il doit même de la reconnaissance à celui qui la lui conserve et qui veut bien l'admettre à son service. Ainsi un soldat arabe n'a point de solde et tous les avantages qu'il retire de son métier se bornent à une ocque de farine, c'est-à-dire à peu près un kilogramme, avec laquelle il pétrit son pain, et à une demi-ocque de légumes par repas; avec cela il se croit le plus heureux de la terre, parce que s'il compare sa position présente avec le sort qu'il a en Egypte, la différence est toute à l'avantage de celui qui vit au camp. Le pacha doit l'habiller une fois tous les deux ans. Son costume se compose d'une culotte et d'une casaque de drap rouge grossier et mal teint, d'une capote à capuchon et d'une paire de souliers tous les six mois. Ces divers objets d'habillement nous arrivent d'Égypte, mal conditionnés et de mauvaise qualité; de sorte qu'il ne faut pas être étonné si nos hommes sont si mal habillés. Nous attendons par la voie de Marseille vingt mille costumes, et surtout des capotes qui garantissent un peu mieux du froid.

« Le bâton est le terrible argument du pacha pour maintenir la tranquillité et l'ordre. Si un Arabe, décoré du titre de capitaine, vient à manquer au plus simple de ses devoirs, il reçoit quarante coups de bâton; il n'y a d'autre différence dans les punitions entre le soldat et le chef, qu'en ce que le dernier reçoit la bastonnade de la main du bey ou colonel. La dégradation morale est telle chez les Arabes, que l'insigne faveur d'être haï par leur chef les console des douleurs du châtiement. Nous avons plusieurs fois tenté de changer les ordres d'Ibrahim à cet égard; nous n'avons pu y parvenir.

(1) Le *Courrier Français* de ce jour en annonçant cet ouvrage, cite un trait qui fait honneur au caractère de l'auteur : le voici : « M. Lavergne, dit ce journal, embarqué sur la goëlette de la marine royale la Lamproye, reçut ordre du capitaine de donner des soins à un Turc malade qui se trouvait à bord. Lorsque le Turc fut guéri, il voulut faire présent à M. Lavergne d'un fort beau cachemire. « Je ne recuse rien d'un Turc, répondit celui-ci, je vous ai soigné parce que vous êtes homme; mais je déteste les ennemis des Grecs, et je repousse un don qui m'est offert par leurs mains. »

Au camp de Navarin, un capitaine fut accusé d'avoir insulté un lieutenant-colonel arabe : M. Sève fit rassembler son régiment, et, en ma présence, il donna cinquante coups de bâton au malheureux officier.

## DU ROMANTISME.

(6e. lettre.)

Monsieur,

Après la question des unités, vient celle du style de la tragédie. Et, à le bien prendre, les deux questions n'en font qu'une. Il s'agit toujours de savoir si la tragédie doit être vraie, et si le plaisir dramatique est le but des compositions du théâtre.

Puisque nous voulons la tragédie historique; de même qu'il faut la débarrasser des unités et agrandir ses formes, afin que l'histoire y puisse entrer à l'aise et ne soit pas forcée de se réduire à des proportions qui la faussent, il faut aussi lui permettre le style que l'histoire réclame. Ce n'est pas là celui des classiques. Avec le style actuel de nos tragédies, que peut-on peindre de l'histoire? quels caractères? quelles mœurs? rien, si ce n'est la haute société de Paris au siècle de Louis XIV. Hors de là, à quelle époque, à quels personnages historiques prêter avec vérité ce langage d'une académie, qui peut avoir ses beautés sans doute, mais beautés qui ne conviennent pas à la vérité sévère de la diction historique que les tragédies. Encore une fois, du tems qu'on ne voyait dans l'histoire que les rois, du tems que la royauté était entourée de tant de prestiges, cette langue convenue pouvait ne pas choquer. Au milieu de tant de conventions, de tant de mensonges, cette convention, ce mensonge de plus étaient trop peu de chose pour être remarqués. Mais aujourd'hui que nous voulons l'histoire dans la tragédie, et la vérité dans l'histoire comme partout, comment l'être pas frappé de l'absurdité du préjugé classique? comment faire parler la langue pompeuse et compassée des cours modernes à notre moyen âge, à ces siècles rudes, naïfs, et pittoresques surtout par cette rudesse et cette naïveté. Peignez donc les Gantois du tems d'Artevella, ou les Liégeois du siècle de Charles-le-Téméraire avec des couleurs empruntées à la cour de Mlle. de Maintenon. Faites-les donc s'exprimer sans fausseté dans la fastueuse diction des alexandrins de nos jours. Que dans *Andromaque* Pylade appelle Oreste, *seigneur*, Racine répondait peut-être par là aux exigences des ducs et pairs de son tems qui appelaient leur fils, *Monsieur le marquis*. Mais pour nous, qui en savons plus long en histoire que le dix-septième siècle et qui surtout nous intéressons davantage à la vérité historique, ce langage est choquant par sa fausseté. Encore s'agit-il ici d'une pièce dont le sujet est grec; c'est bien autre chose quand nous sommes dans le domaine de l'histoire moderne. Prenez au hasard une tragédie française représentant un fait de l'histoire de France, *les Templiers*, par exemple; concevez-vous quelque chose de plus insupportablement faux que ce style uniforme et pompeux, qui fait que, les noms seuls étant changés, le langage qu'on y tient conviendrait tout autant (on tout aussi mal) à vingt pays et à vingt siècles différents, tant la ressemblance, la vérité des mœurs historiques, y est complètement anéanti. Tous les mots et les caractères naïfs de l'histoire qui peignent si bien les siècles passés, précisément par ce qu'ils les montrent différents du nôtre, tout cela est exclu du style actuel de la tragédie. N'est-il pas ridicule que lorsque, dans l'histoire, Henry IV dit, « je voudrais que le plus pauvre paysan de mon royaume pût avoir la poule au pot le dimanche », M. Legouvé, dans sa tragédie de Henri IV, soit forcé d'écrire :

Je vœux enfin qu'un jour marqué pour le repos,  
L'hôte laborieux des modestes hameaux,  
Sur sa table moins humble, ait par ma bienfaisance  
Quelques-uns de ces mets réservés à l'aisance.

Au lieu d'un mot touchant qui peint la naïveté, la bonté, l'enjoûment, un mot le caractère historique de Henri, voilà quatre beaux vers classiques qui ne peignent pas plus Henri IV, que Titus, que Marc-Aurèle, ou plutôt qui ne rappellent rien que le style de l'académie française. Cet exemple est très propre à faire apprécier la différence des deux genres. On peut comprendre le romantisme, quand on sait que dans la tragédie romantique Henri IV dira, suivant son caractère et son langage, *le dimanche*, et non *le jour marqué pour le repos*; *le plus pauvre paysan*, et non *l'hôte laborieux des modestes hameaux*; *la poule au pot*, et non *quelques-uns de ces mets réservés à l'aisance*. Qu'on juge d'après cela qui des romantiques ou des classiques est plus près de M. d'Arincourt.

Je conçois que beaucoup de personnes qui se sont toujours renfermées dans la littérature française n'aient pas d'idée encore de ce que peut être une tragédie historique. A ces personnes-là; la lecture de Shakespear profiterait sous ce rapport; trop frappées de ses imperfections, elles prendraient tous défauts pour son genre. Toutefois les belles scènes de Walter Scott, que le monde connaît, devraient leur donner une idée de la tragédie, telle que les romantiques la veulent. Mais je leur propose surtout la lecture de *Érato*, ouvrage de la jeunesse de M. Lemercier, composition admirable et qui semble faite pour introduire le romantisme sur la scène française. Après ce tableau de la conspiration de la maison de Bragance, on essaie, dans les tragédies classiques, et je réponds que le livre tombera des mains. On dit, et la comparaison est très juste, que la poésie est en France au point où se trouvait la peinture vers 1780. Par de pâles imitations des chefs-d'œuvre de Lebrun et de Mignard, on en était venu, en France, des Fragonard, des Boucher et des Vanloo, David vint et sacrifia à l'ordre aux anciennes habitudes. Mais il s'aperçut bientôt de la naïsance de son tems, il comprit les besoins actuels des Français; ses Horaces et ses Vanloos n'eurent pas plutôt été compris, que les ouvrages de Boucher et de Vanloo, dépossédés de l'admiration générale, furent couverts de ridicule.

Hélas! Monsieur, il en sera ainsi de tant de belles tragédies de nos jours, le jour où l'on se sera aperçu que ce n'est pas le plaisir des beaux arts, mais le plaisir dramatique que l'on doit demander au théâtre; que ce n'est point un langage académique, mais un langage vrai qu'il faut mettre dans la bouche des héros de l'histoire. Sans doute Corneille, Racine et Voltaire survivront avec l'immense supériorité de leur talent, mais aujourd'hui encore Lebrun et Mignard; mais le système suranné de l'imitation classique aura subi le sort de Vanloo et de Boucher.

On s'explique sans peine comment beaucoup de gens de bonne foi ont pu être encore sans restriction les tragédies classiques; c'est qu'ils ne se sont pas aperçus de ce que le système a de faux. Si l'abbé d'Anagnac avait établi que les acteurs dans la comédie ne doivent marcher qu'à la force d'habitude, la comédie des *Fausse Confidences* de Mlle. Mars, jouée par Mlle. Mars, nous toucherait encore malgré cette idée absurde; car nous ne verrions pas cette idée bizarre. Nos aïeux étaient attendris par l'Oreste d'Andromaque, joué avec une grande perruque, et en bas rouges, avec des souliers à rosette de rubans et un feu. Le ridicule subsiste ainsi, tant qu'il n'est pas aperçu. Mais quand un indiscret s'est écrit: *ce que vous admirez est absurde*, et

qu'il le prouve, il faut bien qu'on rie de ce qui est risible et qu'Oreste finisse par ôter sa poudre et ses bas rouges. Le jour n'est pas loin où la tragédie française finira ainsi par se dépouiller de son enflure pour revenir au naturel, et échangera le style vide et emphatique de l'académie, contre le style vrai de l'histoire.

Il reste, Monsieur, au sujet du style tragique, une question intéressante. La tragédie romantique sera-t-elle écrite en prose ou en vers? Je ne pense pas que les écrivains romantiques soient tout à fait d'accord sur ce point; tous ne se sont pas à cet égard prononcés d'une manière explicite. Au lieu donc de reproduire leurs raisonnemens, comme je l'ai fait jusqu'à présent, j'aime mieux cette fois vous donner mon opinion personnelle. Je consacrerai à ce sujet la lettre prochaine.

Agréé, etc.

Y.

P. S. Vous voyez, Monsieur, que je ne réponds pas à la lettre classique signée Z, insérée dans le numéro du 3 mai. C'est que j'y cherche en vain un raisonnement, et, en conscience, je ne me crois pas tenu de répondre à autre chose. Du reste, Monsieur, ce n'est pas un reproche que j'adresse à l'auteur de la lettre; ce tort n'est pas le sien, mais celui de l'opinion littéraire qu'il défend. De nécessité, les classiques en sont réduits là. Leur manière de se défendre est partout la même: éluder un raisonnement direct, ou feindre de ne pas comprendre la question. Où, par exemple, les romantiques ont-ils défendu d'écrire pour la postérité? Serait-ce en disant qu'il ne faut pas écrire pour le passé? De ce que deux ou trois grands hommes ont lutté avec génie contre les unités, conclure que les unités sont bonnes à maintenir, cela peut-il s'appeler raisonner? En vous donnant dans mes lettres le résumé des argumens des romantiques, j'ai prouvé très directement les inconvéniens des unités. Que directement aussi on prouve que les romantiques ont tort dans chacun de leurs argumens; qu'après avoir démontré que les unités ne sont pas nuisibles, on fasse voir qu'elles sont utiles. Alors il y aura discussion. Mais jusque là je ne puis répondre aux objections qu'on a l'air de me faire, parce que réellement, on n'en fait pas. *Enchérir est plus court*, dit, en commençant, l'auteur de la lettre; je ne sais, mais raisonner est plus logique. Il y a si long-tems que les ultra répondent par le mot d'*anarchie* à celui de *liberté*. Ils encherissent. Qu'en serait-il, s'ils voulaient raisonner? Ils s'en garderont bien.

*Déjà.*

## NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Il vient de paraître à Paris, au profit des Grecs, un petit ouvrage très curieux par les documens qu'il renferme: il a pour titre *Jubilé des Grecs*: on y trouve entr'autres les pièces suivantes qui montrent que l'intérêt qui éclate de toutes parts en faveur d'un peuple généreux, n'est pas chose nouvelle, produite par les idées libérales, ou exploitée à leur profit, comme aucuns disent:

*Un pape philhellène.*

Voici dans quels termes le pape Urbain II parlait aux croisés: « Quelle voix humaine pourra jamais raconter les persécutions et les tourmens que souffrent les chrétiens! la rage impie des musulmans n'a point respecté les vierges; ils ont chargé de fers les mains infirmes des vieillards; des enfans arrachés aux embrassemens maternels, oubliant maintenant chez les barbares le nom du Dieu véritable... Malheur à nous, mes enfans et mes frères, qui avons vécu dans des jours de calamités! sommes-nous donc venus dans ce siècle pour voir la désolation de la chrétienté, et pour rester en paix lorsqu'elle est livrée entre les mains de ses oppresseurs... Guerriers qui m'écoutez, vous qui cherchez sans cesse de vains prétextes de guerre, réjouissez-vous, car voici une guerre légitime. »

Écoutez à présent deux hommes de génie élevant leurs voix en faveur de la même cause. L'un est le Camoëns, ce poète dont la destinée fut si malheureuse, et qui a chanté sa patrie après avoir combattu pour elle.

Voici ce qu'on trouve dans le VII chant de ses *Lusiades*: « O chrétiens! n'entendez-vous pas les Grecs; ils appellent votre secours. Ils vous dénoncent le Turc féroce qui condamne leurs enfans aux pratiques impies de l'alcoran, esclavage le plus affreux de tous! vous vous vantez de votre générosité et de votre bravoure; consacrez-les donc à punir une telle barbarie, et que des chrétiens ne cherchent plus la gloire coupable de détruire des chrétiens. »

« Ces nouvelles et terribles inventions, ces mortels instrumens d'artillerie; n'en ferez-vous pas de glorieuses épreuves contre les murs de Byzance et les côtes de la Turquie. »

Le *divin Arioste*, dans le dix-huitième chant de son poëme, s'exprime ainsi:

« Si vous voulez être de fait très-chrétiens et mériter le titre de catholiques, pourquoï tuer ou dépouiller de leurs biens les hommes du Christ? Est-ce que le Turc impur n'occupe pas Constantinople et la meilleure partie du monde... Les richesses du Turc ne sont pas loin de toi; va le chasser de l'Europe, ou au moins le dénicher de la Grèce. »

## LOGOGYPHE.

Pris à l'office ou sorti de la plume  
De quelque emphatique écrivain,  
Je suis également un objet de dédain,  
Qu'on rejette comme l'écumé.  
Coupez mon chef, et mes cinq pieds restans  
Vous offriront un meuble utile,  
Qui de la main et du pied de Lucile,  
Rend les appas plus éclatans.  
Otez ma queue encore: agent de l'industrie,  
Je m'attache à presque tous les ateliers;  
Et mon essor (quelle bizarrerie!)  
Tantôt endort l'opulence assoupie,  
Ou tantôt fait marcher plus vite les métiers.  
Mais décomposons tout mon être,  
Tour à tour vous verrez paraître  
D'un fils, l'épouse; un lieu pour les passans;  
Un creux profond, si ce n'est une étoffe;  
L'idole des Traitans, mais non du philosophe;  
Qui pourtant reconnaît ses effets bienfaisans.  
Ce qui, vers nos marais, chauffe les paysans;  
Le point qu'on veut frapper; un mets des jours de fête;  
Le synonyme de la bête;  
L'acre écale d'un fruit dont douce est la saveur;  
Ce qu'achève avec joie un actif voyageur;  
Un monument levant fort haut la tête,  
Ou d'un escamoteur le subtil coup de main;  
Un habit, un sirop, un tribunal romain;  
Un oiseau lourd, dont le nom fait injure...  
Tout cela sort aussi de ma maigre structure.

Le mot de la dernière charade est *courtagé*.

COMMERCE.

**BOURSE D'ANVERS, du 9 mai.** — EFFETS PUBLICS. — Ils restent dans la même situation avec peu d'affaires.

**CHANGES.** — L'Amsterdam court s'est fait à 178 p. 070 de perte, le Londres court s'est traité à 4016 1/2, il est resté papier; le Paris court et a terme ont trouvé des preneurs à la cote d'hier; le Francfort court s'est placé à 35 5/8, le papier à six semaines a été offert à 35 7/16 et le papier à trois mois s'est traité à 35 5/16; le Hambourg a été délaissé.

**MARCHANDISES.** — Les cafés ont été demandés; il s'en est traité diverses parties: environ 1,400 balles Chéribon jaune ont été payées de 39 à 40 1/4 cents; 8 bques. et 31 balles St-Jago à 39 cents, et 100 balles Sumatra en première qualité 32 1/2 cents.

180 Caisses sucre Havane blond ont été traitées; le prix n'en est pas connu.

**BOURSE D'AMSTERDAM, du 8 mai.** — Dette active, 50 3/4 51 1/4 51. Différée, 374 13/16 257/32. Bill. de chance, 16 1/2 17 1/4 16 7/8. Synd. d'am. 92 3/4 93 1/2 114. Rentes remb., 84 1/2 85. Lots d'or. Act. soc. de com. 80 86 3/4 112.

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins, en suite de l'invitation qui leur a été faite, font publier l'avis suivant, conformément à l'arrêté royal du 2 décembre 1823, art. 22.

« Les collateurs et administrateurs de la fondation du chevalier Nicolas Rochox, à Anvers, préviennent par le présent ceux que la chose concerne, qu'ils peuvent disposer dans le moment de deux bourses pour études pendant l'année scolaire 1826, et que les réclamations et titres authentiques à l'appui doivent être adressés avant le 1er juillet prochain, franc de port, à M. de Richerich de Miel, trésorier et secrétaire de la fondation susdite, à Anvers, marché St-Jacques, n. 1976. Le terme du premier juillet est de rigueur pour la transmission des pièces demandées.

Les bourgmestre et échevins informent qu'il sera procédé publiquement à la salle de leurs séances, à l'hôtel de ville, le mardi 16 mai courant, à onze heures du matin, à l'adjudication au rabais des ouvrages en réparations à la caserne de la maréchaulée de Liège.

Pour être admis à faire des rabais, il faut avoir déposé au secrétariat de la régence, la veille de l'adjudication, une soumission cachetée, rédigée sur timbre indiquant, non-seulement, le prix auquel on offre de faire les travaux, mais encore désigner la caution exigée par l'article 20 du cahier des charges, qui est déposé à la régence, à l'inspection des amateurs, on peut le voir tous les jours de 9 heures du matin à midi.

A l'hôtel-de-ville le 5 mai 1826.

Les bourgmestre et échevins informent qu'il sera procédé en présence de la commission des actionnaires, à la salle de leurs séances, à l'hôtel-de-ville, le mardi 23 courant à midi précis, à l'adjudication au rabais de la construction d'un plancher mobile dans la salle des spectacles.

Pour être admis à faire des rabais, il faut avoir déposé au secrétariat de la régence, la veille de l'adjudication, une soumission cachetée, rédigée sur timbre, indiquant non-seulement le prix auquel l'on offre de faire les travaux, mais encore de désigner la caution exigée par le cahier des charges, qui est déposé à la régence, à l'inspection des amateurs; on peut le voir tous les jours de neuf heures du matin à midi.

A l'hôtel-de-ville, le 9 mai 1826.

Le bourgmestre Chevalier DE MELOTTE D'ENVOZ.

Par la régence

Le secrétaire de la ville SOLMURE.

TEMPÉRATURE DU 10 MAI.

A 9 h. du mat. 10 au-dessus 0; à 3 h. ap. midi, 13 d. au-dessus.

ÉTAT CIVIL, du 9 mai. — Naissances: 2 garçons, 2 filles. Décès, 2 garçons, 1 fille.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

(1) A vendre un alambic avec serpentín de 996 litrons P.-B., 8 cuves de macération, 4 citernes dont une au genièvre de 6000 litrons, et généralement tous les ustensiles d'une distillerie agricole; le tout est en bon état et n'a servi que deux ans. S'adresser au notaire DELVAUX, Place-Verte, à Liège.

(2) Mercredi 31 mai 1826, à deux heures de relevée, le notaire DELVAUX, vendra aux enchères en son étude place Verte, à Liège, en un seul lot; 1° Deux maisons contiguës ne formant qu'un corps de bâtiment, situé rue sur Meuse, à Liège, n. 364 et 365; 2° et une petite maison, située rue Large, Outre-Meuse, n. 114. On donnera des grandes facilités pour le paiement du prix.

A louer pour le 24 juin prochain; une maison rue Férons-trée, n. 599. S'adresser rue du Pont, n. 922. (476)

A louer, pour en jouir de suite, une maison jouissant d'une vue très agréable, située rue des Tanneurs, n. 123. S'adresser rue du Moulin, n. 240. (480)

Un jeune homme, âgé de vingt-un ans, qui a fait sa philosophie, né de braves parens, et muni de bons témoignages, désirerait trouver une place, soit pour être écrivain, soit pour donner leçon à quelques enfans dans une maison, soit enfin pour occuper une autre place. Si quelqu'un en est amateur, ce jeune homme loge chez la veuve Donay, au Petit Pavillon anglais, rue Souverain-Pont, à Liège. (481)

Une demoiselle au fait du commerce d'épicerie et d'aunage demande à se placer. S'adresser en Vinave-d'Isle, n. 57. (478)

On demande un aide en pharmacie au n. 762, pied du Pont-d'Isle, à Liège. (479)

Joli quartier à louer contenant 3 à 4 chambres, avec cuisine et cave, au n. 697, à St-Séverin. (477)

Une place de chantre au Lutrin, étant vacante à la cathédrale, on invite ceux qui ont les qualités requises à se présenter au concours qui aura lieu le 15 juin 1826, dans ladite cathédrale, munis de leurs certificats de bonne conduite. (475)

(37) A louer pour la St-Jean prochaine, deux chambres, rue St-Jean en Isle, n. 782.

(31) Chez le sieur GILLON, brasseur à Chokier, on donne à BAL et DIVERTISSEMENT, à l'occasion de la fête, dimanche, lundi et jeudi prochain. On n'y vendra que vins et liqueurs.

Le Sr. PRADIER, coutelier breveté de S. M. le roi de France, auteur de diverses objets qui ont obtenu les médailles décernées à l'industrie, vient d'établir dans cette ville un dépôt général de tous les articles de sa fabrique, qui seront vendus à des prix très modérés; savoir: rasoirs de tout prix, boîtes à 2, 4 et 6 rasoirs; boîtes de canifs et gratoirs; boîtes pédicures; canifs à coulisse, à 2, 3, 4 pièces et cachets; canifs à calendrier perpétuel; taille plumes à pression; idem à vis; cuirs avec boîtes; idem à palmettes; idem simples et autres; nécessaires de tout prix, pour hommes, etc., etc.

On y trouve, provenant également de la fabrication dudit Sr. PRADIER, la pâte végétale et savonneuse, destinée à amortir le poil de la barbe et à faciliter les fonctions du rasoir; (cette découverte à valu à son auteur la médaille d'or à la dernière exposition du Louvre) et de la pâte minérale très favorablement connue pour ses bons effets, même sur les plus mauvais rasoirs.

Le seul dépôt est chez le Sr. GILLON NOSSENT, rue du Pont d'Isle, n. 22 qui tient aussi un grand assortiment de coutellerie anglaise, composé de canifs de toutes espèces et de tout prix, ciseaux, couteaux de table et de dessert, trousse de chirurgien, rasoirs, nécessaires de tous genres, et une infinité d'autres articles, à juste prix.

A l'occasion de la fête d'Ans, le 14 et le 15 mai prochain, à trois heures après midi, il y aura, chez M. FALLIZE, à Maréngo, un tir à la perche, dont le prix sera un fusil de chasse à percussion du nouveau genre, de la valeur de 200 florins, fabriqué par MM. Peckler, père et fils.

MM. les amateurs sont avertis que l'on ne pourra tirer qu'à vec un fusil canon uni et non rayé, détente ordinaire et dont le calibre ne devra pas excéder 16 de balle.

Le prix de la souscription est de fl. 1, 42 cents.

Les mêmes jours, il y aura BAL au même endroit. (479)

Belles vente de Bêtes à laine mérinos et métis fins.

Jeudi 1er juin 1826, à onze heures avant-midi précise, son excellence M. le comte de Mercy-Argenteau, grand chambellan du roi, etc., etc., fera exposer en vente publique à crédit et aux conditions à prélière, à son château de Vierset, près de Huy, vingt à trente béliers mérinos du plus beau choix, d'un, deux et trois ans; plus, 60 brebis mérinos et 150 brebis et moutons métis de 4e. génération, très fins, tous élevés dans ses établissemens.

Les individus seront mis en vente avec leurs toisons et visibles aux amateurs le 31 de mai et le jour de la vente jusqu'à dix heures. (474)

(32) On cherche à acheter de rencontre une couple de meules, en pierres de Namur. S'adresser n. 571, Quai d'Avroy.

Beaux quartiers garnis et indépendans à louer, place de la Comédie, n. 788. (342)

(974) VENTE D'IMMEUBLES,

Provenant des ci-devant jésuites anglais.

En vertu d'une autorisation de S. E. le ministre de l'intérieur, il sera procédé le 18 mai 1826, à deux heures de relevée par le ministère de M. BOULANGER, notaire, en son étude place rue Hors-Château, n. 448, à Liège, à la vente,

1° Des bâtimens et jardins de l'ancien collège anglais, situés quartier de l'Ouest de la ville de Liège, et contenant en superficie, 2 bonniers 80 perches et 43 aunes. P.-B.

Cette belle propriété sera exposée et vendue en trois lots dont le premier est composé des bâtimens et d'une partie du jardin; les deux autres consistant chacun en un beau jardin, avec une petite maison.

Le tout sera ensuite exposé en un lot, et adjugé à l'enchérisseur, si son enchère surpasse celles partielles des trois lots.

Les principaux bâtimens sont très considérables, et pourraient servir à une manufacture.

Les jardins, remplis d'arbres fruitiers, et dans une situation qui domine toute la ville et les environs, présentent autant d'utilité que d'agrément.

2° D'une maison de maître et d'une autre pour le fermier, avec étables, deux prairies et une pièce de terre, le tout formant un ensemble de 2 bonniers 17 perches et 98 aunes environ, située en la commune de Vaux-sous-Chevremont.

S'adresser, pour connaître les clauses et conditions de la vente, chez ledit notaire BOULANGER, et chez Me. BAILLOT, avoué, rue Hors-Château, n. 248, à Liège.